



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 18/2012**

le 31 octobre 2012

**Concerne :**

Demande d'un crédit de Fr. 170'000.- pour le remplacement des chaises dans les classes des collèges des Marronniers et des Mousquetaires.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

**Objet du préavis**

Dans le cadre de la politique de renouvellement du mobilier des classes scolaires, la Municipalité autorise la Direction des Ecoles à remplacer le mobilier d'une classe par année au niveau secondaire. Comme ce roulement ne permet pas de pouvoir changer les chaises des élèves suffisamment rapidement, chaises qui ne permettent pas un réglage rapide et adapté à la grandeur des élèves (en cas de changement de classe, par exemple), le présent préavis a pour but de remplacer une grande partie du parc des Marronniers et des Mousquetaires par des chaises à piston.

Le système de réglage en hauteur des chaises en place au moyen d'une clé ou d'une manivelle ne correspond plus aux critères actuels. En effet, outre l'aspect ergonomique, le fait que chaque élève puisse régler la hauteur de sa chaise rapidement et sans perturber le début d'un cours est un avantage indéniable.

**Choix du matériel**

La conception de la chaise d'école à piston pressentie se base sur les fonctions ergonomiques essentielles pour des meubles d'assises modernes. Le dossier est mobile et réglable en hauteur par vis inbus et grâce à l'élasticité de la coquille, le soutien en position de travail comme en position d'écoute est optimal. En effet, cette chaise est dotée d'un siège incliné à 3 degrés sur l'avant, fixe, d'un pied-étoile à 5 branches, en fonte d'aluminium poli et d'une partie supérieure tournante.



Pour le collège des Marronniers, dont quatre classes sont déjà pourvues d'un tel modèle, il s'agirait d'équiper huit classes de chaises réglables par ressort à gaz de 37 à 52 cm telles que décrites ci-dessus, soit

- Acquisition de 270 chaises 43'500.--

Pour le collège des Mousquetaires, il s'agirait d'équiper 27 classes de chaises réglables par ressort à gaz de 43 à 64 cm telles que décrites ci-dessus, ainsi qu'une classe (celle de dessin technique) de tabourets également réglables par ressort à gaz, soit

- Acquisition de 730 chaises 109'100.--
- Acquisition de 20 tabourets 2'400.--
- Acquisition de 35 chaises pour les enseignants 15'000.--

Montant total de l'investissement 170'000.--

Si le Conseil donne son aval au présent préavis, il est prévu que les 50 chaises ayant le mieux résisté à l'usure du temps seront gardées en stock pour être utilisées en cas de besoin.

Le remplacement en une seule étape des chaises du secondaire aura naturellement une incidence sur le compte 520.3112.00 Achat de mobilier et matériel d'enseignement. Comme il sera indiqué dans le projet de budget 2013, ce compte sera diminué de quelque Fr. 11'000.- chaque année au chapitre du remplacement du mobilier d'une classe secondaire.

## **CONCLUSION**

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 18/2012,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir des chaises et des tabourets pour les classes des collèges des Marronniers et des Mousquetaires ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 170'000.- à passer par le débit du compte N° 9146.013.00 « Rempl. Chaises Marronniers-Mousquetaires » ;



3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte N° 9182.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 11'009'000.- ;
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : Olivier Wälchli

Adopté par la Municipalité le 8 octobre 2012

